

3.2 e: (SSP-VPOD)

Texte amendement

- Page 8, point 3.2, 5^e tiret noir : ajouter : « dans le sens de l'interdiction de discriminer selon la LEg »

Exposé des motifs

Il faut préciser qu'il s'agit bien d'appliquer la LEg et non pas de conséquences négatives générales.

Avis de la Commission féministe de l'USS : accepter
--

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

-